

Cote du document:	<u>GC 35/INF.6</u>
Date:	<u>21 février 2012</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrir pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Ordre des intervenants

Discours qui seront prononcés lors des séances plénières

Conseil des gouverneurs — Trente-cinquième session
Rome, 22-23 février 2012

Pour: **Information**

Note aux Gouverneurs

Le présent document est soumis au Conseil des gouverneurs pour information.

1. L'ordre provisoire des intervenants au titre du point 6 de l'ordre du jour, "Déclarations générales", a été établi sur la base des demandes parvenues le 21 février 2012 à 12 heures.
2. Le Secrétariat fera tout son possible pour permettre au plus grand nombre d'intervenants de prendre la parole au cours de chaque séance. Les délégués sont priés de noter que l'horaire des interventions dépend du respect effectif du calendrier de travail des séances. Les seuls changements qui puissent être apportés à l'ordre des intervenants sont ceux qui découlent d'accords conclus entre deux ou plusieurs délégations et qui sont communiqués au bureau chargé de la Liste des orateurs, situé dans le hall.
3. Les délégués qui figurent sur la liste des intervenants sont priés de remettre un exemplaire préliminaire de leur discours en version électronique au bureau chargé de la Liste des orateurs pour distribution aux interprètes, aux rédacteurs de comptes rendus analytiques et à la presse. Au cas où cela ne serait pas possible, les intervenants sont priés de bien vouloir remettre une version papier de leur discours le plus tôt possible avant leur intervention.
4. En raison du programme très chargé des séances du Conseil, les délégués sont aimablement invités à limiter la durée de leur intervention à trois minutes. Un résumé de toutes les déclarations figurera dans le rapport du Conseil des gouverneurs. Les délégués qui désirent renoncer à leur droit de parole au titre du point 6 de l'ordre du jour peuvent remettre au Secrétariat une copie de leur déclaration qui sera publiée *in extenso* dans le rapport du Conseil des gouverneurs.

Ordre des intervenants

Discours qui seront prononcés lors des séances plénières

1. Indonésie
2. Angola
3. Chine
4. États-Unis
5. Norvège (au nom des pays nordiques)
6. Togo
7. Algérie
8. Cameroun
9. Australie
10. Italie
11. Mali
12. Mauritanie
13. Maldives
14. République de Corée
15. Suisse
16. Inde
17. France
18. Équateur
19. Tunisie
20. Malawi
21. Soudan
22. Argentine
23. Maurice
24. Botswana
25. Djibouti
26. Tanzanie (République-Unie de)
27. Ouganda
28. Autriche
29. Namibie
30. Burundi
31. Turquie
32. Tchad
33. Émirats arabes unis
34. Soudan du Sud
35. Canada
36. Paraguay
37. Belgique (au nom du Benelux)
38. Yémen
39. Japon
40. Bhoutan
41. Jordanie
42. Haïti
43. Lesotho
44. Népal
45. Philippines
46. Estonie
47. Kenya
48. Égypte
49. Lao (République démocratique populaire)
50. Madagascar
51. Bangladesh
52. Côte d'Ivoire
53. Zambie
54. Guinée